



Morières
lès Avignon

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE

En application de l'article L.2122.22
du Code Général des Collectivités Territoriales

DÉCISION MUNICIPALE N° 2024-11-239

**Signature de contrats d'abonnement
WEBDETTE EMPRUNTS et WEBPREV
avec SELDON FINANCE**

Le Maire de Morières-lès-Avignon,

Vu l'article 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal n°20-07-021 du 10 juillet 2020, parvenue en Préfecture de Vaucluse le 17 juillet 2020 donnant délégation au maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,
Considérant le besoin de bénéficier d'un outil pour la gestion des emprunts et des garanties d'emprunt de la collectivité,

Considérant la proposition de SELDON FINANCES,

DÉCIDE

Article 1 : De conclure un contrat avec SELDON FINANCES, Technopole Izarbel, Espace Hanami, 2 Allée Théodore Monod, 64210 BIDART, afin de bénéficier d'un outil pour la gestion des emprunts. Les prestations comprennent :

- La reprise des données WEBPREV 500 € HT ;
- La formation WEBPREV 900 € HT + 400 € HT frais de déplacement ;
- La Formation WEBDETTE 900 € HT + 400 € HT frais de déplacement ;
- Le Contrat annuel WEBDETTE EXPERT (Abonnement plateforme SaaS Webdette et conseil Expert – assistance à la gestion de la dette) : 1.530 € HT ;
- Le Contrat annuel WEBPREV EXPERT (Abonnement plateforme SaaS Webprev et conseil Expert -assistance à la rédaction du ROB) : 2.880 € HT.

Article 2 : Les présents contrats sont établis pour une durée de 1 an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Ils sont renouvelables 3 fois par tacite reconduction.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte au prochain conseil municipal. La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Morières-lès-Avignon, le 19 novembre 2024

Le Maire

Grégoire SOUQUE

HOTEL DE VILLE

53, rue Louis Pasteur - BP 60020 - Morières-lès-Avignon - 84271 Vedène Cedex
Tél 04.90.83.87.12 - Fax 04.90.33.42.28 - contacts@morieres.fr - www.morieres.fr

